

Plaisance-du-Touch. Philippe Guyot et le conseil municipal installés

ABONNES



Élus pour la mandature 2020-2026 en réunion du conseil municipal présidée par le maire Philippe Guyot. DDM

[Politique](#), [Haute-Garonne](#), [Plaisance-du-Touch](#)

Publié le 29/05/2020 à 05:08 , mis à jour à 05:14

Les 33 élus étaient réunis, mardi 26 mai dans la salle des fêtes, pour l'installation du conseil municipal. Contraintes sanitaires obligent cette réunion n'a été suivie que par quelques d'auditeurs. Distances imposées entre les élus, port du masque et désinfection l'ambiance était inédite pour l'élection du maire, des adjoints ainsi que la désignation des représentants dans les différentes commissions.

Philippe Guyot est élu maire à la majorité avec 25 voix pour, 7 contre et 1 nul. Dans l'exercice de son mandat cumulé à son activité professionnelle il aura 9 adjoints pour l'épauler. Après avoir remercié les Plaisançois pour leur choix il continua: "Nous avons du pain sur la planche, réaliser les projets et travailler ensemble avec l'opposition. Nous sommes là pour assurer le service public. Bon courage et je compte sur vous, on a vraiment du boulot".

Comme la loi l'exige Philippe Guyot a lu de la charte de l' élu local à laquelle il adhère. Les élus minoritaires Plaisance Citoyenne sont au nombre de 8 avec à leur tête le binôme Pascal Barbier et Floriane Montant. Pascal Barbier remercie aussi les personnes qui ont voté pour eux et avertit: "Nous avons posé un recours contre la

légitimité de cette élection, recours ni dirigé contre la liste majoritaire, ni contre l'organisation des élections et nous serons présents, aux côtés de l'équipe majoritaire, pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général".

Floriane Montant poursuit "Nous représentons la moitié de la population qui est venue voter, nous serons leurs porte-paroles. Nous sommes attachés, comme vous monsieur le maire au respect des valeurs telles que la démocratie participative que nous appelons démocratie directe et permanente, l'environnement souhaitant être associés à la constitution d'un groupe de travail sur les propositions transmises par le collectif Plaisance pour le climat ainsi que sur l'avenir du développement de la ville, le commerce, l'artisanat et animation du centre ville".

A noter que les élus minoritaires ont voté contre ou se sont abstenus lors de la désignation des membres des commissions où ils ne sont pas représentés et contre les délégations de pouvoir au maire par le conseil municipal.

Correspondant